

## Séance du Conseil Municipal du 04 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne Apprioual, Maire.

**PRESENTS** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M David Labouret qui a donné pouvoir à Mme Anne Apprioual

**EXCUSEE** : Mme Marie Bodénès

**ABSENT** : M Pierre Le Guen

**INVITE** : M Patrick Delpy, Trésorier Municipal de Saint-Renan

M Daniel Lénaff a été nommé en qualité de secrétaire de séance

### Approbation du procès-verbal de la séance du 04 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 04 février 2019 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé.

### OBJET : Compte de gestion du receveur : COMMUNE 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame APPRIOUAL, Maire, par un vote à main levée, par 13 voix pour, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### OBJET : Compte de gestion du receveur : CAMPING 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame APPRIOUAL, Maire, par un vote à main levée, par 13 voix pour, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### OBJET : Compte de gestion du receveur : Lotissement de Pen Ar Guéar 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame APPRIOUAL, Maire, par un vote à main levée, par 13 voix pour, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF : Commune 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé TEYSSIER, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Anne APPRIOUAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés.....		135 160.19		10 000.00		145 160.19
Résultats affectés.....						
Opérations de l'exercice	248 520.39	202 286.27	519 408.33	596 261.74	767 928.72	798 548.01
<i>Intégration résultats transfert eau &amp; assainissement</i>		31 526.32		21 026.51		52 552.83
<b>TOTAUX</b>	<b>248 520.39</b>	<b>368 972.78</b>	<b>519 408.33</b>	<b>627 288.25</b>	<b>767 928.72</b>	<b>996 261.03</b>
Résultats de clôture.....		120 452.39		107 879.92		228 332.31
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>120 452.39</b>		<b>107 879.92</b>		<b>228 332.31</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>228 332.31</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le vote à main levée, a donné les résultats suivants : 11 voix pour. Madame le Maire, qui s'est retirée, n'a pas pris part au vote. Le compte administratif est arrêté, une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. (Article L.1612-12 du CGCT).

#### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF : Camping 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé TEYSSIER, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Anne APPRIOUAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés.....		36 995.65		5 000.00		41 995.65
Résultats affectés.....						
Opérations de l'exercice	0.00	10 161.23	27 738.75	41 473.70	27 738.75	51 634.93
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>47 156.58</b>	<b>27 738.75</b>	<b>46 473.70</b>	<b>27 738.75</b>	<b>93 630.58</b>
Résultats de clôture.....		47 156.88		18 734 .95		65 891.83
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>47 156.88</b>		<b>18 734 .95</b>		<b>65 891.83</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>65 891.83</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le vote à main levée, a donné les résultats suivants : 11 voix pour. Madame le Maire, qui s'est retirée, n'a pas pris part au vote. Le compte administratif est arrêté, une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. (Article L.1612-12 du CGCT).

#### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF : Lotissement 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé TEYSSIER, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Anne APPRIOUAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés.....	90 899.43	0.00	39 232.15	0.00	130 131.58	0.00
Résultats affectés.....						
Opérations de l'exercice	96 310.43	187 209.86	192 620.86	155 345.43	288 931,29	342 555.29
<b>TOTAUX</b>	<b>187 209.86</b>	<b>187 209.86</b>	<b>231 853.01</b>	<b>155 345.43</b>	<b>419 062.87</b>	<b>342 555.29</b>
Résultats de clôture.....	0.00	0.00	76 507.58		76 507.58	
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>76 507.58</b>		<b>76 507.58</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>				<b>76 507.58</b>	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le vote à main levée, a donné les résultats suivants : 11 voix pour. Madame le Maire, qui s'est retirée, n'a pas pris part au vote. Le compte administratif est arrêté, une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. (Article L.1612-12 du CGCT).